

Les retraités.es, une richesse



Publication
éditée par le
Collectif des
Retraités.es
CGT du
Mâconnais,
Clunyois,
Tournugeois

Syndicat CGT
des Retraités.es
Place des Cordeliers,
71000 MACON

Les 1^{er} et 3^{ème} lundi
du mois
de 14h30 à 17h .

06 83 46 59 08.

[multipro-
retraitescgt.macon
@orange.fr](mailto:multipro-retraitescgt.macon@orange.fr)

[www.cgt-macon.org/
actualites/](http://www.cgt-macon.org/actualites/)

Directeur de
publication
J. PERRIN

Responsable
rédaction
M.FREMY



Selon la dernière étude de Silver Valley (1), réalisée en 2022, 23 millions d'heures de garde hebdomadaire de petits-enfants sont assurées par les grands-parents.

Soit l'équivalent de 650 000 emplois à temps plein. Si l'on ajoute que 50% des aidant.es de personnes dépendantes ont plus de 60 ans, que 42 % des retraités.es œuvrent dans au moins une association et que plus de la moitié des maires ont plus de 60 ans, on mesure l'investissement et l'engagement des retraités.es dans la vie sociale du pays.

Les engagements des jeunes retraités dans les associations, les mairies, les clubs sportifs, les activités tournées vers la solidarité, la culture, l'environ-

nement, la vie politique ou le syndicalisme retraité, représenteraient plusieurs milliards d'euros par an.

Le recul de l'âge de cessation d'activité à 64 ans va donc générer moins de gens disponibles dans les activités non marchandes, pourtant indispensables. Le fonctionnement de toute la société va s'en trouver lourdement impacté, selon l'institut national d'études démographiques (Ined).

Mais cette loi, sur la réforme des retraites, qui vient d'être promulguée n'en demeure pas moins illégitime et inacceptable!

Les mobilisations restent importantes, le rejet d'une grande partie de la population reste toujours aussi fort, et notre engagement dans ce conflit n'est pas vain. Nous devons être fiers de résister, fiers aussi de convaincre par nos analyses et arguments, de la nocivité du texte gouvernemental.

La violence sociale, orchestrée par le gouvernement et le président des riches, nous engage à rester mobilisés. Cumulées à cela, les graves

dérives du maintien de l'ordre et la répression syndicale qui s'exacerbent sont significatives de la haine du pouvoir vis-à-vis du mouvement social.

Ce puissant mouvement, depuis janvier, est alimenté aussi, ne l'oubliez pas, par notre pouvoir d'achat en chute libre face à ce mur d'inflation, par nos problèmes d'accès aux soins et par les dépassements d'honoraires, par les problèmes d'accès aux services publics de proximité.

La riposte s'organise !

Je vous invite à participer à l'action du 28 avril 15h30 parking du bowling en préparation **d'un 1er mai unitaire exceptionnel, puissant et populaire.**

C'est une tout autre France, celle de la volonté de bien vivre et de l'imposer, que nous voulons obtenir.

1er MAI

RASSEMBLEMENT
Esplanade Lamartine
10H30

Défilé intersyndical
Apéro offert

Repas Place du 1er mai
(Chacun.e payera sa part)
Après-midi festive

FLORILÈGE DES MANIFESTATIONS CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES À MÂCON. RETRAITÉ.ES NOUS ÉTIONS TRÈS PRÉSENT.ES

Le mouvement social contre la réforme des retraites a mobilisé un nombre très important de manifestants. De mémoire de syndicaliste CGT Mâconnais il faut remonter à 1995 ou 2006. Les retraité.es CGT du territoire ont été de toutes les journées d'actions (13 à Mâcon avec celle du 8 mars) et ont participé bien souvent en amont à des distributions de tracts, des actions devant des entreprises. Ils en sont remerciés.



19 JANVIER. 3000 personnes



31 JANVIER : 4500 personnes



7 FEVRIER : 4500 personnes.



11 FEVRIER : 5000 personnes.





**16 FEVRIER :
3000
personnes.**



7 MARS : 6500 personnes.



**8 MARS : 500 personnes
Du jamais vu**



**11 MARS :
2000 personnes**



15 MARS : 2000 personnes



23 MARS : 9eme journée de mobilisation intersyndicale contre la réforme des retraites alors que le Sénat a voté POUR, que la motion de censure au parlement a été rejetée avec 9 voix manquantes et que le 49.3 a été imposé.



23 mars : 6000 personnes

28 MARS : 10eme journée. Matin, devant la CPAM qui ferme 3 bureaux Digoin, Paray, Le Creusot et l'après-midi manifestation, de 3000 personnes. Arrêt devant la Préfecture.



6 avril : 3000 personnes



13 avril : 1300 personnes



14 avril : devant la préfecture



LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL VALIDE LA LOI ET REFUSE LE RIP

COMMUNIQUÉ DE PRESSE INTERSYNDICAL



Retraites : ce n'est pas fini ! LA LUTTE CONTINUE !

«L'intersyndicale appelle l'ensemble des travailleuses et travailleurs, des jeunes et retraités-es à faire du 1er mai 2023 une journée de mobilisation exceptionnelle et populaire contre la réforme des retraites et pour la justice sociale. Une telle mobilisation unitaire intersyndicale sur le travail et les retraites est historique dans notre pays, elle démontre l'importance d'avoir des réponses à la hauteur des enjeux sociaux et environnementaux.. »

Paris Vendredi 14 avril 2023

Dès 3h20, le samedi 15 avril, le président de la République a promulgué la loi sur la réforme des retraites, dont le report de l'âge légal de départ à 64 ans, après la validation du texte par le Conseil Constitutionnel. **PROVOCATION**

Le Méprisant de la République



Emmanuel MACRON s'est surpassé dans le mépris qu'il manifeste pour le peuple de

France, pour le monde du travail, pour les organisations syndicales et pour nos institutions, notamment le Parlement. Il a eu recours au 49 – 3 pour faire passer la réforme des retraites à l'Assemblée Nationale. Il a refusé de recevoir l'intersyndicale. Il s'est empressé de promulguer la loi aussitôt l'avis du Conseil Constitutionnel. Il a surtout cherché à démontrer aux salariés que les organisations syndicales ne servaient à rien.

En 2007, quand Jacques CHIRAC a décidé de ne pas appliquer la loi sur la mise en place du CPE (qu'il avait pourtant promulguée – tiens tiens !), il a invoqué la nécessité de préserver l'unité du pays. Ce jour-là, il a fait preuve d'intelligence politique. Emmanuel MACRON vient de démontrer qu'il n'a pas cette intelligence politique.

Michel VELAIN

COMMUNIQUÉ DE PRESSE CGT

POUR LE RETRAIT ON CONTINUE

Face au mépris, la mobilisation jusqu'au retrait ! Le Président de La République a promulgué, dans la précipitation cette nuit, la réforme des retraites pourtant rejetée par le peuple français. Il disposait de 15 jours pour procéder à la promulgation et pouvait donc utiliser cette période pour retirer ce projet et respecter ainsi la volonté populaire.

Il a au contraire décidé de poursuivre son passage en force et de mépriser les millions de travailleuses, de travailleurs, jeunes ou moins jeunes qui durant des mois ont exprimé leur rejet de cette réforme et des méthodes anti démocratiques du Président et de son gouvernement.

L'intersyndicale a fixé comme préalable le retrait de la réforme à toute nouvelle rencontre avec le Président et son gouvernement.

Elle reste soudée et appelle à faire de la journée du 1er mai un moment historique de mobilisations.

La CGT appelle les travailleuses et les travailleurs à poursuivre la mobilisation sous toutes ses formes pacifiques notamment avec les temps forts par les territoires et professions les 20 et 28 avril.

Montreuil, le 15 avril 2023

Elisabeth BORNE a déclaré vouloir rechercher l'apaisement. Il faut dire que depuis 3 mois, elle y a mis du sien pour fracturer le pays. Cela a commencé par 11 recours au 49 – 3 en moins d'un an. Elle a méprisé les organisations syndicales.



Mais elle a aussi fait 2 déclarations qui sont un peu passées sous silence dans le contexte actuel. **Elle a soutenu son ministre de l'intérieur Gérald DARMANIN quand il a menacé la Ligue des Droits de l'Homme de lui supprimer ses subventions publiques.**

Seul avant lui PETAINE avait pris cette mesure (On a les références que l'on mérite). Elle a aussi mis en cause le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) qu'elle accuse d'être responsable du mouvement d'opposition à la réforme des retraites. Rappelons que le Président du COR avait démontré devant la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale que le financement du régime actuel n'était absolument pas menacé, contrairement à ce que prétendait Elisabeth BORNE. **Elle a ainsi démontré sa conception très restrictive de la démocratie.**

Michel VELAIN

DÉCLARATION CGT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAF 71 LE 13 MARS 2023

« Nous ne pouvons pas tenir notre CA d'aujourd'hui sans tenir compte du contexte particulier de luttes contre la réforme des retraites. La CGT tient d'ailleurs à souligner le caractère unitaire des organisations syndicales dans ce mouvement et s'en félicite. Le haut niveau de mobilisation est également à souligner.

Nous sommes par contre très étonnés du silence des organisations syndicales patronales.

Cette réforme, si elle était votée aurait des conséquences très graves pour le financement de la sécurité sociale et notamment pour la branche famille.

En effet, par 202 voix contre 123 et 19 abstentions, le Sénat a adopté la création du « CDI senior », qui vise à favoriser l'emploi des plus de 60 ans en entreprise. Les groupes LR et Union Centriste ont voté pour. Tous les groupes de gauche ont voté contre, comme le groupe RDPI (Renaissance). Les Indépendants se sont abstenus.

En contre partie, les entreprises qui recruteraient des CDI Seniors seraient exonérées de cotisations familiales.



Si elle était définitivement adoptée cette mesure ferait perdre près de 800 millions d'euros de cotisations pour la CAF.

La CGT est totalement opposée à cette mesure. On nous explique qu'il y a un problème de financement et les seules solutions à chaque fois, c'est l'exonération de cotisations, c'est à dire moins de rentrées d'argent pour alimenter les caisses.

Nous n'avons pas besoin de créer un CDI Senior.

A l'inverse de cette proposition, la CGT propose d'interdire les licenciements des salariés seniors dès 57 ans dans les grandes entreprises.

La CGT réaffirme son opposition à la réforme des retraites à 64 ans.

Nous mènerons le combat partout et par tous les moyens pour le retrait pur et simple de cette réforme.

C'est le sens de cette déclaration. »

Mâcon, le 13/03/2023
Julie Bouchot – Olivier TAVIOT
Administrateur-trice CGT



Sophie Binet, 41 ans, a succédé à Philippe Martinez le 31 mars au congrès de la CGT. Depuis 128 ans aucune femme n'avait été « secrétaire général » de la CGT.

Figure du combat contre le CPE. Militante à gauche depuis ses 15 ans. Elle a démarré la vie syndicale à l'Unef alors qu'elle était étudiante en philosophie à l'université de Nantes et a mené la lutte contre le contrat premier embauche (CPE). Dix ans plus tard, avec la militante féministe Caroline de Haas, Sophie Binet est à l'origine de la pétition contre la loi travail en 2016 : "#LoiTravailNonMerci". 1 million de signatures.

À la tête de la CGT des cadres

Sophie Binet connaît bien la CGT. Depuis 2018, elle dirigeait l'Ugict-CGT, la branche des ingénieurs, cadres et techniciens, qui revendique 78 386 adhérents en 2019. Rappelons que Philippe Martinez était secrétaire du syndicat des cadres chez Renault.

Le 13 février 2023, elle participait à un happening devant l'Assemblée nationale pour dénoncer les inégalités salariales entre hommes et femmes avec un chèque géant, au côté de la députée Sandrine Rousseau et du collectif Nous Toutes.

Contre les violences faites aux femmes au travail

En plus de sa fonction de référente du collectif "femmes mixité" à la CGT pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail, Sophie Binet est membre de la Formation professionnelle du Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes. Elle a initié en 2014 la commission Femmes Mixité à la CGT.

En 2019, elle a coécrit le livre "Féministe, la CGT ? Les femmes, leur travail et l'action syndicale" avec la syndicaliste Maryse Dumas et l'économiste Rachel Silvera.

LOI GRAND ÂGE AUX OUBLIETTES FUTURE LOI « BIEN VIEILLIR » HORS-SOL

Bien vieillir : En pleine réforme des retraites, le gouvernement met deux autres fers au feu : « la fin de vie » et « bien vieillir ».

C'est ce 2^{ème} texte qui retiendra notre attention. « *Bien vieillir* », bien sûr, et pour les retraités que nous sommes c'est avec : des services publics de proximité, un accès facilité aux acteurs de santé et un pouvoir d'achat qui nous permette de vivre dignement.

Le texte en préparation, lui, évoque d'autres choses. Il évoque par exemple : pour la santé, une prévention efficace et accessible, alors que les déserts médicaux, empêchent bon nombre de retraités d'accéder aux services de soins, et quand ils le peuvent, ils se voient imposer, des « *suppléments d'honoraires* » (pour exemple : 130€ pour une anesthésie en avril 2023 à la polyclinique du Mâconnais...).

Le texte parle de la lutte contre les maltraitements, mais ne dit rien sur les EHPAD que Victor CASTANET dénonçait dans son livre « les fossoyeurs », EHPAD qui n'ont, pour seuls objectifs, que de générer des dividendes.

Rien non plus sur l'entrepreneuriat qui se développe autour du maintien à domicile avec la démultiplication d'entreprises organisées en réseaux nationaux, qui viennent concurrencer les associations en place. Comment peut-on imaginer d'ailleurs des entreprises, à la recherche de profits, sur ce secteur d'activité, comme au niveau de la gestion des EHPAD. Point important, on évoque le soutien aux personnels, à leur qualification et à leur mise en réseau entre « *service de soins infirmiers* » et « *service d'aide à domicile* ». Mais une question n'est pas évoquée : la rémunération des personnels, actuellement en dessous du SMIG (leur fiche de paie laisse apparaître une ligne qui compense ce décalage), du fait d'une convention collective tirant vers le bas les rémunérations.

Il faudrait aussi, que l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) soit mieux connue de nos concitoyens et d'une valeur plus importante que ce qu'elle est aujourd'hui. Il faut également travailler à la question de l'intégration de la perte d'autonomie comme 5^{ème} risque de la sécurité sociale.

Oui des réformes sont nécessaires, mais pas celles qui sont prévues par le gouvernement.

Jean Marc DUMAS

La casse de la sécu , ça continue : la Saône et Loire n'est pas épargnée !!

Douche froide quand on annonce aux agents que leur centre va être fermé !!

Actuellement , les assurés peuvent être reçus dans les centres suivants : MÂCON, CHALON, AUTUN, LE CREUSOT et DIGOIN.

Les projets à court terme.

Fermeture du CREUSOT, environ 30 agents, de DIGOIN environ 20 agents, avec vente des locaux.

Le dossier sera présenté au **Conseil d'administration de juin** pour une application des décisions en **septembre/octobre**.

À plus long terme :

Le centre d'AUTUN sera lui aussi fermé en 2025. En ce qui concerne MÂCON, la Direction souhaite se séparer d'un des deux immeubles de la rue de Paris.

Les conséquences pour le personnel :

Ce sont des mutations arbitraires, les agents du CREUSOT seront affectés à AUTUN, soit une distance du lieu de travail de 26 kms,

Ceux de DIGOIN seront eux affectés à CHALON, soit à 94 kms.

Dans ces situations, où en sont le développement durable et les économies d'énergie ???

La Direction compte-t-elle sur des démissions pour dégrossir le personnel ??

Les conséquences pour les assurés :

Instauration d'un accueil semblable à celui existant à MONTCEAU : Guichet fermé, l'agent ne reçoit que sur RV . Lorsque l'assuré se présente, il décline son identité. S'il figure sur la liste des RV , on lui ouvre la porte . Dans le cas contraire, il n'est pas reçu.

Actuellement , Le CREUSOT reçoit environ **120 personnes/jour** .

Avec cette nouvelle organisation , elles ne seraient plus que **24/jour**.

Ainsi, un assuré qui aurait besoin de mettre sa carte vitale à jour ne pourrait plus le faire .

Qu'en est il du service rendu aux assurés sociaux ? Qu'en est il de la mission de service public instaurée à la création de la Sécurité sociale ?



Françoise GUÉNARD

LA SANTÉ NOUS TIENT À



Donnant suite à un atelier de réflexion sur les questions d'accès aux soins, notre syndicat a organisé avec l'association LSR un débat le 26 janvier : difficultés des retraités pour se faire soigner ? Que faut-il faire ? Les participants ont témoigné des problèmes qu'ils avaient rencontrés, de la détresse parfois face à la maladie et aux prises en charge tardives ou « déshumanisées ». Pour certains, la CGT propose peu d'action, il faut agir, agir. Mais comment ? Qui veut s'engager ? Se mobiliser ? Avec qui ?

Dans un premier temps, nous avons décidé de cibler des priorités et nous avons lancé une pétition centrée sur les besoins de proximité de médecine, d'hôpitaux, de maternités et contre les déserts médicaux et les dépassements d'honoraires qui freinent considérablement l'accès aux soins.

A ce jour, 2280 signatures recueillies . Continuons.

Cette pétition a été reprise par les retraités CGT de la Côte d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne. **Le 26 septembre nous la porterons ensemble à l'Agence Régionale de Santé. Des expressions vers nos élus sont prévues.**



Cette action devenue Bourguignonne concerne aussi bien les retraités que les actifs.

Par la suite nous verrons vers quelles directions mener des actions pour nos revendications en matière de Service Public de Santé, égalité d'accès aux soins.

SIGNEZ LA PÉTITION

NOM	DISCUTANCE	SIGNATURE



Votre organisation syndicale nous fait confiance, pourquoi pas vous ?

La Macif vous propose des solutions pour vous et votre famille : auto, habitation, santé, crédit...

Et aussi des solutions adaptées au monde de l'entreprise et des associations.

→ Pour plus d'Informations : macif.fr



La Macif,
c'est vous.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Rejoignez-nous !

Se syndiquer, c'est aussi important en retraite qu'en activité.

Notre seul atout : Rester solidaires et agir ensemble, chacun.e comme il, elle peut, pour être plus fort.es.

J'adhère au syndicat CGT des retraités.es du Mâconnais, Clunisois, Tournugeois .

NOM.....Prénom.....

Adresse.....
.....CP.....

Ville

Tél.....

Courriel [Facultatif].....

Signature.....

A retourner à : Syndicat CGT des Retraités
Place des Cordeliers 71000 Mâcon